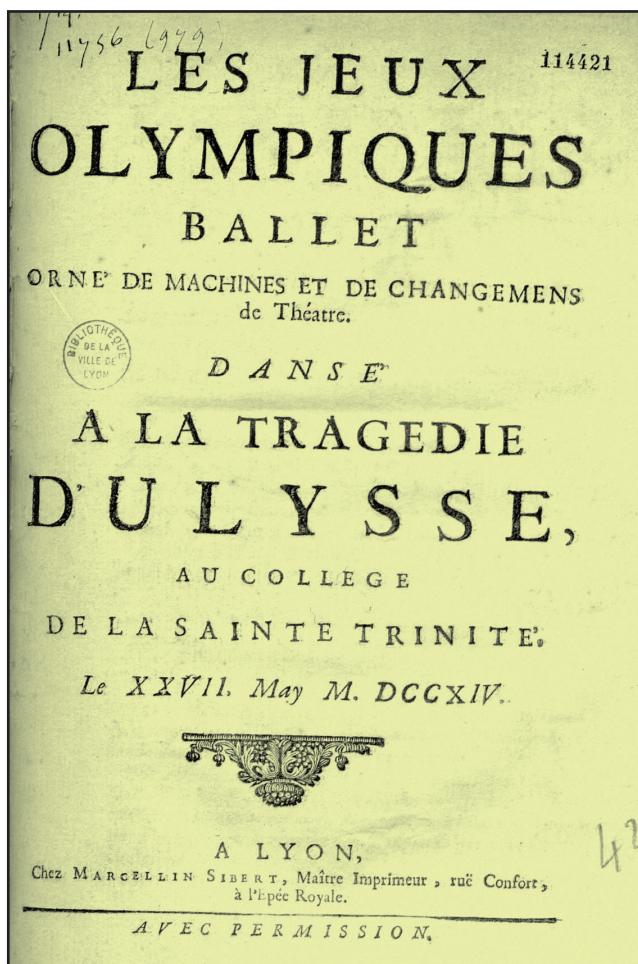


# LES JEUX OLYMPIQUES A LYON EN 1714

Le Fonds Coste de la Bibliothèque Municipale de Lyon conserve un exemplaire<sup>(1)</sup> du livret édité lors de la représentation du ballet intitulé *Les Jeux Olympiques*, spectacle représenté le 27 mai 1714 au Collège de la Sainte Trinité de Lyon devant un parterre d'officiels composé de prévôts, d'échevins et de notables de la ville<sup>(2)</sup>.



Page de titre (Lyon BM : 114421).

Si le livret de 12 pages ne nous donne malheureusement pas une idée de ce qu'avaient pu être la musique et la chorégraphie, il laisse toutefois apparaître des informations précieuses quant aux motivations du choix du sujet. Rappelons qu'en ce début de XVIII<sup>e</sup> siècle, le site d'Olympie gisait encore sous une épaisse couche de terre quelque part dans le Péloponnèse; toutes traces matérielles de la prestigieuse compétition antique étant perdues depuis le X<sup>e</sup> siècle de notre ère<sup>(3)</sup>. En 1714 donc, les Jeux Olympiques, au même titre que l'Atlantide, n'exis-

taien qu'à travers les récits de poètes, de philosophes et d'historiens grecs et romains. C'est dans cette situation, à mi-chemin entre l'Histoire et la Mythologie, que les jésuites de Lyon décident de composer et de mettre en scène le ballet *Les Jeux Olympiques*, structuré en trois actes : *Le Concours des Peuples* (acte I), *Les Jeux* (acte II) et *Les Récompenses* (acte III).

Signalons aussi que ce spectacle de 1714 est l'une des plus anciennes références artistiques sur l'olympisme, avant même que le poète Métastase (1698-1782) ne compose l'*Olympiade*, poème mis en musique entre autres par Vivaldi en 1734<sup>(4)</sup>, et bien avant encore que Pierre de Coubertin ne décide de leur restauration en 1894.

Pour bien saisir l'intérêt de ce ballet, il est nécessaire d'établir un bref rappel du rôle et de l'objectif du théâtre jésuite à cette époque. Né de la Contre-Réforme, le théâtre, dans les collèges jésuites, du XVII<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la dissolution de l'ordre en 1762, tient une place importante dans le processus de formation. Les jésuites pensent la totalité de leur enseignement en voyant le théâtre comme le couronnement des études, comme la formation suprême aux futures responsabilités. Plusieurs étapes ponctuent la formation dans le collège jésuite : la récitation, la déclaration, la disputation et enfin la représentation théâtrale. Dans la représentation théâtrale, le ballet joue un rôle important, en particulier avec la maîtrise d'une multitude d'éléments artistiques tels que les costumes, les décors et la machinerie. Les pièces et les arguments écrits par les pères jésuites se réfèrent toujours à une actualité et reposent sur le principe de l'allégorie. Le but ultime de cette formation est la maîtrise du corps, l'initiation à l'histoire antique, l'initiation à l'histoire nationale et la dramatisation d'un exemple moral. Mais en quoi le thème des Jeux Olympiques peut-il satisfaire toutes les fonctions de la représentation théâtrale du collège des jésuites ?



Collège de la Trinité, aujourd'hui lycée Ampère,  
détail passage Ménestrier  
(Photo de l'auteur).

(1) Cote 114421.

(2) *Les Jeux Olympiques, ballet orné de machines et de changemens de théâtre dansé à la tragédie d'Ulysse, au collège de la Sainte Trinité, Marcellin Sibert imprimeur, Lyon, 1714*, page 2.

(3) La fin officielle des Jeux Olympiques de l'Antiquité date de 393 après J.-C.

(4) Une version concert a été interprétée dans la chapelle du Collège de la Sainte Trinité de Lyon, en février 2006.

Le thème du ballet *Les Jeux Olympiques* créé au collège des jésuites de Lyon en 1714 répond tout d'abord aux exigences des jésuites dans le concept de la maîtrise du corps. Il est vrai qu'avec ce ballet, l'élève est à la fois confronté à la danse et aux épreuves physiques suggérées par le thème des concours à Olympie. Les exercices physiques chorégraphiés du saut, de la lutte ou de la course de char, indiqués par les didascalies du ballet, enrichissent considérablement cet enseignement autour de la maîtrise du corps. Deuxièmement, l'initiation à l'histoire ancienne est plus qu'évidente. Les références mythologiques abondent avec les noms des personnages. Toutefois, conformément à l'époque, les divinités du panthéon grec sont dans leurs majorités romanisées, à l'exception d'Apollon. C'est ainsi que sur scène prennent place Hercule, Jupiter ou Mars. Par-delà les références mythologiques, l'initiation à l'histoire ancienne est complétée par l'évocation de l'histoire des Jeux Olympiques. Certaines parties du ballet trahissent d'ailleurs les sources de références, tirées en partie de la *Description de la Grèce* de Pausanias et des *Helléniques* de Xénophon (en particulier lors de l'affrontement des Éléens et Pisiens dans les scènes 5 et 6 de l'acte I). A ce titre, le ballet apparaît comme un moyen ludique de réviser ses grands classiques grecs ! Des détails historiques et géographiques très précis sont même exposés comme la fondation des Jeux par Héraclès, la description du site antique d'Olympie (bord de l'Alphée), les cultes (Jupiter = Zeus), la trêve, les compétitions, les récompenses, le retour victorieux des olympionikes, la périodicité, le calendrier olympique comme calendrier conventionnel pour les Grecs, et l'idée de rassemblement des Grecs. Toutefois, dans le chapitre introductif du livret du ballet, intitulé Sujet de la Tragédie, les auteurs précisent : « Nous n'écrivons pas l'*Histoire*, c'est une tragédie que nous faisons. Ainsi, à quelques circonstances près, le reste est exact. Il n'y a même pas un personnage de notre invention »<sup>(5)</sup>. Car loin de se limiter aux seuls Jeux Olympiques, le ballet mélange allègrement, mais non sans une belle figure de style, le voyage d'Ulysse et l'épisode de la Guerre de Troie en une tragédie représentée le même soir.

Après la maîtrise du corps et l'initiation à l'histoire ancienne, le ballet *Les Jeux Olympiques* est aussi une initiation à l'histoire nationale. La référence historique n'est autre que la personnalité et le règne du roi de l'époque, Louis XIV. Ce ballet est joué en 1714, soit un an avant la mort du souverain. 1714 correspond également au début de la construction de la statue équestre de Louis XIV au centre de la place royale (actuelle place Bellecour). Cette actualité a servi de prétexte au sujet de la pièce comme le souligne l'avant-propos du ballet : « Comme il n'y a que les grands événements qui puissent fournir l'occasion aux grands spectacles, il n'y a aussi que les grands hommes qui puissent donner les grands spectacles et exprimer les grands événements »<sup>(6)</sup>. Les jésuites ont donc eu pour désir de trouver un sujet à la hauteur de l'événement (construction de la statue équestre) et à la dimension de l'Homme (Louis XIV), et leur choix s'est porté sur les Jeux Olympiques tant leur prestige est encore important<sup>(7)</sup>. De plus, l'argument du ballet fait l'association entre la paix liée à la célèbre trêve sacrée des Jeux d'Olympie et la paix recherchée par Louis XIV : « Peut-on trouver une Allégorie plus noble et plus naturelle pour célébrer la

paix si désirée que nous a donné le plus grand des Rois, pour représenter la cérémonie de la distribution des Prix, que l'on doit à la liberté de nos Magistrats »<sup>(8)</sup>.



Collège de la Trinité, aujourd'hui lycée Ampère,  
porte principale, rue de la Bourse  
(Photo de l'auteur).

Les allégories permettent enfin de dramatiser les exemples moraux, dernier élément caractéristique du théâtre chez les jésuites. D'un point de vue dramatique, deux clans s'affrontent dans le ballet *Les Jeux Olympiques* (acte II). D'un côté les valeurs de l'Ordre, de la Justice et de la Paix, personnifiées par Jupiter et Mercure. De l'autre le Désordre et la Guerre à travers les personnages des fainéants, des voleurs et des chiromanciens. Parallèlement, l'affrontement des Éléens et Pisiens (cf. Xénophon, *Helléniques*) met en exergue l'exemple moral de la paix et de la tranquillité. Seuls les meilleurs et les plus justes ont le droit à la victoire, la gloire et la renommée (Acte III). Ainsi le sujet des Jeux Olympiques s'intègre parfaitement aux diverses exigences liées à la représentation théâtrale chez les jésuites. Il est aussi révélateur du prestige et des connaissances historiques des Jeux d'Olympie au début du XVIII<sup>e</sup> siècle en France.

Terminons enfin sur un point fondamental du système de représentation du ballet, à savoir les acteurs. Les didascalies fonctionnelles du livret précisent que 29 acteurs sont intervenus dans la pièce<sup>(9)</sup>. Bien sûr, l'ensemble des comédiens sont des garçons, l'enseignement chez les jésuites n'étant pas ouvert aux femmes (d'ailleurs, la liste des comédiens en dernière page du livret le confirme). Or, parmi les personnages, il y a des allégories féminines comme La Gloire, La Renommée, La Victoire, La Justice, La Paix, Les Discordes, Les Furies, L'Immortalité ainsi que Iris et les Muses. Le travestissement a donc été nécessaire. D'ailleurs, cette exclusivité masculine dans le théâtre jésuite n'est pas sans un certain rapport avec celle des Jeux Olympiques de l'Antiquité... où seuls les hommes étaient appelés à concourir. Mais la fidélité historique s'arrête là, puisque l'on imagine mal en effet les écoliers du Grand Collège de la Compagnie de Jésus apparaître nus sur scène, à l'image des anciens athlètes grecs du stade d'Olympie...

Sylvain BOUCHET  
Doctorant en Olympisme

(5) Op.cit. page 7.

(6) Op.cit. page 3.

(7) Op.cit. page 5.

(8) Op.cit. page 5.

(9) Tous originaires de Lyon, à l'exception de Louis de Charance de Paris, de Jean Noirpoudre de Gray, et de Benoît Fore de Lignieux.